

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 6 décembre 2024**

Présents : Michel GIRONDE, Jean-Paul LARIVIERE, Olivier GIRAUD, Dominique LAJOIE, Louis SALLES, Marie-Claude DUCROUX Isabelle GAGNOL Alain DUCRAY Fabrice MONTAGNIER Marianne FUSADE, Amandine TACHON

Excusée : Pauline CARRON

Secrétaire : Amandine TACHON est nommée secrétaire de séance.

Le PV du conseil municipal du 8 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité et ce après explications de la compétence petite enfance. L'explication avait été faite à la conférence et bureau du 13 novembre dernier. Le conseil municipal avait été destinataire du compte-rendu.

Il est fait état de la rencontre avec le centre de gestion de la fonction publique. Une analyse de la situation de départ de l'agent municipal est actée. Les modalités seront évoquées dans un prochain conseil municipal. Le temps est laissé à l'agent pour définir son choix (démission, mise en disponibilité ou rupture conventionnelle). Le conseil municipal se déterminera ensuite.

La rencontre avec Madame l'inspectrice d'académie a eu lieu. Ont été évoqués plusieurs points et en particulier un effectif plutôt stable pour la rentrée 2025.

Maternelle Saint-Christophe en Bourbonnais : 39 élèves

Primaire CP, CE1 et CE2 Saint-Etienne-de-Vicq : 42 élèves

Primaire CE2, CM1 et CM2 Isserpent : 44 élèves

Taux des taxes communales

Suite à une demande de simulation d'augmentation de nos taux d'impôts locaux auprès de la DGFIP simulant une augmentation possible de produit fiscal, la solution adoptée par le conseil municipal est celle qui génère un produit de 9 991 euros et ainsi porte les nouveaux taux aux indices suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 31.52 %

Taxe foncière sur le non bâti : 23.22 %

Taxe d'habitation : 9.60 %

Communauté de communes Pays de Lapalisse

Le conseil municipal adopte les propositions des charges transférées qui portent le montant de la contribution positive après déduction faite des charges ACM BISS et ACM LAPALISSE de 4 864 euros, à une contribution de compensation positive de 26 107 euros. Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réunion publique le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30 à Lapalisse, salle de la Grenette, place du Champ de Foire.

Cabinet du 13 bis place des Fils du Lion

Une convention de mise à disposition de ce local va être conclue entre la commune et Madame Françoise SOURY qui va exercer à partir de janvier 2025 son activité dans ce local.

Questions diverses

- Un projet de réhabilitation en espace d'accueil dans le « garage Magnet », partie centre bourg, est à l'étude sur le budget 2025. Des devis et une étude vont être conduits pour permettre l'utilisation de cet espace en salle annexe de la salle des fêtes.

- Le devis de Monsieur Patrick TACHON est validé pour la réfection de la cuisine du logement de l'école, budget 2025.

- La plantation de la haie (fourniture des plans par la Fédération des Chasseurs de l'Allier) aura lieu le 21 janvier 2025 le matin, avec la participation des enfants de l'école. L'accompagnement d'un technicien de la FDCA développera le côté pédagogique de l'action.

- Les vœux de la municipalité auront lieu le 19 janvier 2025 à 10h30.